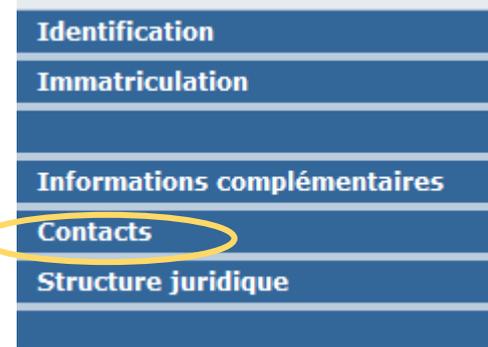


## Procédure pour enregistrer le contact « Référent Elections Professionnelles »

- 1/ Se connecter à [AGIRHE](#) avec vos codes d'accès habituels
- 2/ Cliquer sur « Détail de la collectivité » puis sur « Contacts »



### Liste des contacts déjà renseignés sur AGIRHE

Si la personne désignée « Référent Elections Professionnelles » est déjà présente dans la liste des contacts, vous devez l'ajouter de nouveau en contact, pour indiquer un numéro de portable, une adresse mail et renseigner « Type : Référent Elections Professionnelles ».

- 3/ Cliquer sur , compléter le contact souhaité (au minimum les informations suivantes : Nom, Prénom, Téléphone, E-mail et Type) puis pour valider cliquer sur 

Nom	Prénom	Service	Fonction	Type	Téléphone	Mail		
CDG	A	RH	Chef de service RH		02 33 77 89 00	cdg50@cdg50.fr		
TEST	Y	RH	Gestionnaire paie - carrières		02 33 77 89 00	cdg50@cdg50.fr		



- Si le contact est un élu, ne pas compléter les onglets « agent » et « service »,
- Dans l'onglet « Type », sélectionner « Référent Elections Professionnelles »,
- Indiquer bien un **numéro de téléphone portable** pour réception du SMS et une adresse mail pour recevoir les informations de Chronopost sur la livraison du colis,
- Ne pas oublier de cliquer sur « ajouter » pour que votre saisie soit prise en compte.

Agent :

Nom :  Prénom :

Service :  Fonction :

Téléphone :  E-mail :

Type:

délégué à la protection des données(DPO)

**!! Numéro de portable uniquement**

Merci pour votre mise à jour.

Si vous rencontrez des difficultés pour ajouter ce référent élections professionnelles, vos gestionnaires carrières se tiennent à votre disposition au 02 33 77 89 00.

# Renseigner le référent élections professionnelles sur AGIRHE



Le scrutin pour le renouvellement des représentants du personnel aux trois instances de dialogue social placées au centre de gestion : le comité social territorial (CST), les commissions administratives paritaires (CAP A, B et C) et la commission consultative paritaire (CCP) aura lieu du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 2022.

Les agents électeurs voteront électroniquement.

## **Le matériel pour le vote électronique sera adressé à chaque collectivité/établissement par Chronopost le 9 ou 10 novembre 2022**

Dans ce colis, vous trouverez une enveloppe pour chaque agent électeur, contenant :

- la notice explicative à suivre pour voter électroniquement,
- les codes de connexion personnels,
- les professions de foi et les listes de candidats des organisations syndicales.

Afin que ce colis soit réceptionné dans les meilleurs délais, pour procéder ensuite à la distribution aux agents, au plus tard le 16 novembre, **nous vous remercions de compléter sur l'application AGIRHE la personne qui sera la référente pour les élections professionnelles avant le 2 septembre.**

**Cette personne devra être présente en mairie ou dans votre établissement public pour la réception de ce colis.** Un mail et un SMS lui seront envoyés par Chronopost afin de la prévenir du jour et heure de passage. A réception de ces messages, l'option de décaler la livraison en cas d'absence sera possible.